

ENCORE UNE LETTRE AU SUJET DES ARMOIRIES
DE LYON.

MON CHER DIRECTEUR,

La lettre de M. Martin-Daussigny, au sujet des armoiries de Lyon, chatouille agréablement mon amour-propre. En effet, j'avais, il y a quelques années, publié dans la *Revue* une dissertation sur le même texte, formulé les mêmes conclusions, et aujourd'hui mon obscur travail reçoit la sanction définitive d'une autorité en fait d'archéologie. Néanmoins, tout en me félicitant de cette haute approbation, je me permettrai d'émettre quelques doutes sur un paragraphe de cette lettre.

« Après les croisades, dit M. Martin-Daussigny, les signes distinctifs des familles nobles étant établis d'une manière régulière, les armes de Lyon se composèrent ainsi : *De gueules au lion d'argent grim pant, tourné à dextre....* Ces armoiries demeurèrent ainsi fixées jusqu'au XIII^e siècle, etc... »

Or, je pense que l'établissement régulier des armoiries est plus récent, sinon leur usage qui, au contraire, est plus ancien, et ne remonte qu'à l'époque où les hérauts d'armes et les auteurs héraldiques combinèrent et publièrent des corps de règles applicables au blason ; c'est-à-dire à une époque où, précisément, la féodalité était en décadence et où la noblesse se recrutait dans les familles bourgeoises. Les nobles des anciens temps, qui ne relevaient que de Dieu et de leur épée, se souciaient peu de s'astreindre à des règles pour orner leurs écus et sceller leurs actes. M. Steyert, dans son *Armorial*, cite trois armoiries différentes des Lavieu, du XI^e au XV^e siècle.